

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 22 (1975)
Heft: 3

Artikel: Quelques aspects du programme de la Conférence de Beyrouth
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366122>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Surtout si parfois la malveillance s'en mêle. Et il semble à ce propos que les grands magasins soient très souvent la cible de gestes criminels. Une raison de plus pour les responsables de ces établissements d'être vigilants et attentifs au bon fonctionnement de leur dispositif. J.-B. Ds

Genève – après la chute d'un avion de tourisme à Vernier

La chute et l'explosion d'un avion à Vernier, entre deux réservoirs de carburant, pose une fois de plus, et avec une acuité accrue, la question des conséquences d'une catastrophe toujours possible. On sait qu'en cet endroit — très proche de l'aéroport et de la cité satellite de Meyrin de même que l'agglomération verniolane — des millions de mètres cubes de carburants (mazout, pétrole, essence raffinée, charbon, gaz) se trouvent entreposés.

Que ce serait-il passé si le petit bimoteur Dornier 28 avait percuté un de ces réservoirs? Une telle chute surtout s'il s'agissait d'un avion de ligne ne pourrait-elle embraser l'ensemble des dépôts de la zone «Carbura». A-t-on pris vraiment les précautions nécessaires pour éviter de telles catastrophes ou multiplie-t-on à plaisir les dangers en plaçant aussi près de l'aéroport tant d'immeubles locatifs et des dépôts de carburants?

Un équipement ultra-moderne

Le major Jean-Marc Delesderrier, commandant du PP nous a précisé: «Le

danger présenté par un avion du type „Dornier 28”, qui contient environ 300 l d'essence au maximum, n'est pas très grand. Sa chute sur un dépôt d'essence ne serait pas aussi catastrophique qu'on l'a laissé entendre. En dehors du fait que les occupants, pour autant qu'ils ne soient pas déjà morts, seraient très gravement menacés: l'incendie d'un dépôt de carburant, grâce aux moyens techniques dont nous disposons, serait rapidement circonscrit. Pour la lutte contre les incendies d'hydrocarbures nous avons un équipement très moderne. D'autre part, les spécialistes de notre PP forment le corps professionnel le plus important de Suisse. Et puis, nous pouvons compter sur l'aide très importante des sapeurs du service de sécurité de l'aéroport, sur les pompiers du CERN, de même que sur les sapeurs volontaires.

En quelques minutes, le seul poste permanent peu mettre en œuvre 40 hommes et 20 véhicules. Seul point noir: la rapidité avec laquelle nous pouvons ou ne pouvons pas nous trouver sur les lieux. En effet, les usagers de la route manquent trop souvent de discipline et au lieu de s'écarter de l'endroit d'un sinistre, ils s'y précipitent obstruant les voies d'accès.

Du plan «avion» au plan «carbura»

Le major Roland Troyon, chef du SSA (Service de sécurité de l'aéroport), nous indique le détail des plans d'intervention en cas de chute d'un avion sur un dépôt d'hydrocarbures.

— Toutes les chutes et accidents d'avions sont du ressort de mon SSA, et déclenche le plan dit «avion», qui fait appel en premier lieu à mes hommes et à mes véhicules; charge à nous de

demander de l'aide au P.P., aux pompiers de l'aéroport, ou même à ceux de Lausanne. Mais le fait qu'une telle chute ait lieu sur un dépôt d'hydrocarbures ou à sa proximité immédiate, déclenche le plan «Carbura» qui est du ressort du Poste permanent, lequel peut à son tour nous demander de l'aide. Dans ce cas, c'est le PP, qui organise et dirige l'opération.

Mais la chute de l'avion samedi matin ne peut être qualifiée de «catastrophe», malgré son issue tragique pour ses occupants. Une catastrophe c'est un accident où les moyens habituels de lutte ne suffisent plus et qui nécessite l'intervention de la Protection civile pour une longue durée.

En cas de vraie catastrophe

— *Mais est-on équipé pour lutter contre une véritable catastrophe?*

— On met actuellement sur pied une nouvelle organisation: le plan Seca (secours en cas de catastrophe) qui correspond en France au plan Orsec. Cette organisation est dirigée par la Protection civile et comprend les chefs du PP, de la police, de l'inspection du feu, des techniciens des CFF, des sapeurs du CERN, de ceux de Lausanne et de l'aéroport, ainsi que le médecin cantonal et le secrétaire général de la Ville de Genève.

Cette organisation ne fonctionne pas encore, car elle doit recevoir l'approbation du Conseil d'Etat. Mais il existe d'ores et déjà à Genève une «fréquence catastrophes». Il s'agit d'un appel radio-téléphonique qui permet aux véhicules de commandement de chaque service de secours de contacter tous les postes fixes. La Tribune de Genève

Quelques aspects du programme de la Conférence de Beyrouth

La création et la construction d'établissements de tout genre s'insèrent dans les plans de développement économique d'un pays, de même que la sécurité et la continuité de leur fonctionnement. C'est dans le cadre de la protection civile que ces deux derniers problèmes peuvent trouver des solutions adéquates, particulièrement au sein d'organismes appelés «Organismes de protection des établissements» qui font partie intégrante du système d'auto-protection de la population.

Ce sont donc des options portant sur les tâches, la structure, les effectifs et la formation des organismes de protection des établissements qui ont guidé les organisateurs de la Conférence de Beyrouth lors de la mise au point du programme et dans le choix des sujets de discussion.

Ainsi, par exemple, la journée du mardi 8 avril sera-t-elle consacrée, après l'ouverture solennelle de la Conférence, à l'examen de questions fondamentales,

telles que la doctrine de la protection des établissements, les dangers auxquels ils peuvent être exposés et le rôle des organismes de protection. Au cours de la deuxième journée du mercredi 9 avril, il s'agira de rechercher les dénominateurs communs d'un plan-type d'intervention et de remise en état, de formuler de nouvelles conceptions et normes pour la protection des constructions et des installations et ceci en essayant d'harmoniser les points de vue aussi différents que ceux des architectes, des économistes et des responsables de la sécurité, et d'énoncer des principes généraux pour la sélection et la formation des cadres et du personnel de la protection des établissements.

Une interruption d'une journée, le jeudi 10 avril, permettra aux délégués d'assister à un Exercice d'ensemble par les différentes formations libanaises appelées à intervenir lors d'accidents graves ou de catastrophes telles que protection civile, sapeurs-pompiers, services médi-

caux et sanitaires et autres. Grâce au bienveillant concours du Centre de sécurité de l'aviation civile de Beyrouth, l'exercice se déroulera sur son terrain d'exercice qui est doté de toutes les installations nécessaires.

La phase la plus technique de la conférence débutera le vendredi 11 avril par l'examen des problèmes de protection et sécurité des installations pétrolières et pétrochimiques et sera suivie dans l'après-midi d'un débat sur les établissements et installations recevant du public, leurs dispositifs de sécurité et la réglementation y relative qu'il s'agira



Israele vive con la protezione civile

ipc. Lo stato d'Israele e la sua popolazione vivono sotto la minaccia costante di una nuova guerra, la cui eventualità non può essere certo esclusa dagli ultimi sviluppi avutisi in campo politico. Gli Israeliani aspirano a una pace definitiva ma sono nel contempo pronti a intensificare quanto più possibile i preparativi in tutti i campi della difesa nazionale, al fine di evitare il peggio. È questa l'impressione avuta da una delegazione di studio dell'Unione svizzera per la protezione dei civili, che ha recentemente compiuto un viaggio di due settimane attraverso tutto il paese allo scopo di informarsi sulla situazione attuale e di conoscere i preparativi intrapresi nonché le misure adottate nel campo della protezione della popolazione civile.

La legge israeliana del 1951 sulla protezione civile rende obbligatoria la costruzione di rifugi in tutti gli edifici nuovi, mentre per quelli vecchi sono stati edificati, in misura sufficiente, rifugi pubblici: questi ultimi sono stati allestiti in collaborazione con le autorità comunali e hanno lo scopo di assicurare un posto protetto ad ogni abitante. Contrariamente alla pratica svizzera, la costruzione di rifugi è a carico del proprietario dell'edificio, il quale non riceve alcun appoggio finanziario dallo stato. In confronto a quelli svizzeri, che sulla base delle disposizioni di legge sono tutti concepiti in funzione degli effetti delle armi nucleari, i rifugi costruiti in Israele sono fatti assai semplicemente ed offrono soltanto una protezione contro le armi convenzionali. Nel Vicino Oriente non si è, fino ad oggi, presa in considerazione l'eventualità di impiego delle armi nucleari. Perciò, anche nel prossimo futuro, si conta sul valore, appena accettabile, di 0,4 metri quadrati di spazio per persona in un rifugio. Tale valore può bastare per un soggiorno nel rifugio di qualche ora,

ma non di giorni o settimane. Di regola, i rifugi costruiti in Israele proteggono anche contro gli effetti delle armi chimiche, ma in nessun caso contro quelli delle armi atomiche e delle radiazioni che da queste derivano.

D'altra parte però la protezione civile israeliana, rispetto a quella svizzera, ha fatto di più nel campo dei provvedimenti necessari nel servizio rifugi. Le esperienze fatte nel corso delle guerre medio-orientali nonché dei continui scontri di frontiera hanno mostrato, nella pratica, che l'occupazione dei rifugi e l'organizzazione della vita negli stessi devono essere preparate dettagliatamente e con molto anticipo. Non ha nessun senso avere degli ottimi rifugi, equipaggiati con tutte le installazioni richieste, se non si sa chi ha la responsabilità e la preparazione necessarie ad organizzare la vita in un dato rifugio o se si ignora quali persone siano assegnate a un rifugio e a quale. Grandi attenzioni sono riservate all'assistenza fornita agli occupanti il rifugio, specialmente nel campo dell'informazione e del conforto spirituale. Affinché possano raggiungere tempestivamente il loro rifugio e beneficiare di un'assistenza conforme alla loro condizione, alle persone più anziane e malate viene assegnato un assistente, una sorta d'angelo custode. Per questi servizi vengono impiegati, in primo luogo, i giovani, che contribuiscono così anche loro alla difesa nazionale. Allo scoppio della guerra del Yom-Kippur furono i giovani a scendere nelle strade muniti di pennelli e colori per dipingere rapidamente di blu i fari di tutte le automobili.

In ambito locale esistono anche gruppi speciali, formati di psicologi e sociologi, professori e studenti, che si occupano scrupolosamente dell'assistenza alla popolazione nei rifugi e che, a questo scopo, sono in stretto contatto con le autorità civili e militari. Anche l'istru-

zione della popolazione e della gioventù nel campo dei primi soccorsi ha raggiunto un alto livello. Questo compito è affidato alla Stella rossa di David, la Croce rossa israeliana, che può contare su una grande schiera di assistenti volontari, fra i quali si trovano pure degli studenti.

L'Haga, la protezione civile israeliana, è sottoposta direttamente all'esercito ed è comandata da un generale di brigata. A 45 anni, i soldati, gli ufficiali e i sottufficiali passano nelle formazioni regionali e locali della protezione civile. Qui, non solo ricevono un'istruzione speciale ma, grazie agli annuali corsi ed esercizi, possono rimanere all'altezza dei compiti loro affidati. In caso di mobilitazione, la Croce rossa e i pompieri, con tutti i loro compiti, vengono sottoposti direttamente all'Haga, al fine di coordinare la collaborazione fra di loro nel modo più stretto possibile. Dal punto di vista della protezione civile, il paese è diviso in tre regioni, suddivise a loro volta in distretti, sottodistretti e quartieri.

All'alto comando dell'Haga si affianca un «Consiglio nazionale», nel quale sono rappresentati tutti i ministeri toccati da problemi di difesa civile, mentre anche nelle citate suddivisioni territoriali sono stati creati simili consigli per mantenere, a tutti i livelli, il contatto con le autorità civili.

Israele dispone dunque di una protezione civile efficiente ma, per ragioni finanziarie, limitata al necessario per quanto riguarda l'equipaggiamento. Nel corso dell'ultima guerra essa ha tuttavia fatto le sue prove, anche contro i razzi Frog impiegati dai Siriani. La popolazione crede nella protezione civile e vive con essa per essere pronta in ogni momento a migliorare le possibilità di protezione; anche in questo paese dunque la protezione della vita di ogni singolo cittadino è di primordiale importanza.

de normaliser dans toute la mesure possible. Le lendemain samedi 12 avril, ce sera le tour, au cours de la matinée, de se pencher sur un problème nouveau et d'une actualité considérable: les immeubles de grande hauteur, les matériaux de construction modernes et leur emploi, tout particulièrement quant à leur inflammabilité et leur toxicité.

Comme lors de toutes les réunions internationales organisées par l'OIPC, les échanges de connaissances et les confrontations d'expériences entre pays très différents quant à leur développement, structure, mentalité et moyens permettront de dégager les grandes lignes communes à tout système de protection des populations. Sur la base de la synthèse des travaux et les recommandations émises au cours de cette conférence, la Commission technique protection des établissements de l'OIPC pourra faire le point et s'atteler à la tâche prioritaire d'élaborer une convention internationale sur la protection des établissements, y compris les industries,

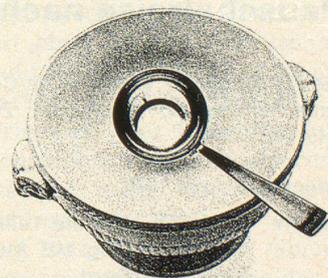
les hôpitaux, les bâtiments publics et de grande hauteur.

Cette convention sera à même de guider les autorités compétentes dans le choix d'instructions et de règlements efficaces et facilement applicables pour une meilleure protection de la population et par voie de conséquence le maintien du potentiel économique du pays.

(Voir liste des conférenciers et des rapporteurs à la page 79.)

Voyage forfaitaire pour le Liban

L'Agence de voyages Wagons-Lits/Cook, 4, rue du Mont Blanc, 1201 Genève (téléphone 31 21 30, télex 22 566 wlagt ch) organise un voyage forfaitaire au départ de Genève ou de Zurich à l'occasion de la Conférence de Beyrouth. Le secrétariat permanent de l'OIPC donne également des renseignements à ce sujet (voyage en avion et logement à Beyrouth du 6 au 14 avril 1975 — à partir de fr. 1345.— par personne).



Scorta d'emergenza saggia previdenza!

Per persona :

2 kg di zucchero
1 kg di riso
1 kg di paste alimentari
1 kg di grasso, 1 l d'olio
conserva, bevande,
sapone e liscive